

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2023

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION - (N° 1679)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE76

présenté par
M. Izard, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« vertu des textes applicables »

les mots :

« application des lois et règlements relatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.